



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ D'ABITIBI-EST
VILLE DE MALARTIC**

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal
de la Ville de Malartic du lundi, 26 août 2016, tenue au 901, rue
Royale, à Malartic, à 12 h.**

Avis de convocation : conformément aux *articles 323 et 338 de la
Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*, un avis de convocation
pour la présente séance fut signifié à tous les membres du conseil.

Monsieur le maire, Martin Ferron préside la présente séance.

Sont aussi présents :

Mme Catherine Larivière, conseillère, district 2
M. Jude Boucher, conseiller, district 3
M. Tommy Auger-Cadieux, conseiller, district 4
M. Daniel Magnan, conseiller, district 5

Sont absents :

Mme Sylvie Daigle, conseillère, district 1
M. Jean Turgeon, conseiller, district 6

Est également présent :

Me Gérald Laprise, directeur général *par intérim* et greffier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes,
constate le quorum (art. 321, L.C.V.) et déclare la séance ouverte.

**RÉSOLUTION
2016-08-238**

1.0.- Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Tommy Auger-Cadieux

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER l'ordre du jour ci-dessous en reportant le point 7.0 –
Nomination et embauche d'un coordonnateur à la planification
stratégique;

Adoptée.

ORDRE DU JOUR

- 1.0.- Adoption de l'ordre du jour;
- 2.0.- Guide de cohabitation;
- 3.0.- Demande d'un certificat de conformité : Solutions Octium inc. –
Construction d'un site de transbordement de cyanure;
- 4.0.- Appel d'offres 2016-05 : Conception - Construction - Projet de
rénovation et d'agrandissement du Centre Michel Brière;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic



- 5.0.- Bail du Resto Bar du Centre Michel Brière (2016-2017) et du casse-croûte du Camping régional de Malartic (2017);
- 6.0.- Nouvelle tarification - saison 2017 : Camping régional de Malartic;
- 7.0.- Nomination et embauche d'un coordonnateur à la planification stratégique;
- 8.0.- Levée de la séance.

RÉSOLUTION 2016-08-239

2.0.- Guide de cohabitation

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Daniel Magnan

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'ADOPTER le Guide de cohabitation, tel que présenté;

Adoptée.

RÉSOLUTION 2016-08-240

3.0.- Demande d'un certificat de conformité : Solutions Octium inc. – Construction d'un site de transbordement de cyanure

CONSIDÉRANT QUE la construction d'un site de transbordement de cyanure, par la société Solutions Octium inc., situé sur les lots numéros 5 785 897 et 5 685 640 du cadastre du Québec, respecte la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'urbanisme et de l'environnement est d'avis favorable;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER le greffier à émettre un certificat de conformité réglementaire attestant que la construction d'un site de transbordement de cyanure, par la société Solutions Octium inc., situé sur les lots numéros 5 785 897 et 5 685 640 du cadastre du Québec, ne contrevient à aucun règlement municipal;

Adoptée.

RÉSOLUTION 2016-08-241

4.0.- Appel d'offres 2016-05 : Conception - Construction - Projet de rénovation et d'agrandissement du Centre Michel Brière

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Malartic a demandé des soumissions publiques pour l'appel d'offres 2016-05 – Conception-construction – Projet de rénovation et d'agrandissement du Centre Michel Brière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un GESTIONNAIRE DE PROJET au sens de l'article 2.1 du document d'appel d'offres public 2016-05, lequel agira à titre de mandataire et de consultant pour la Ville de Malartic pour la réalisation de ce projet;

IL EST PROPOSÉ par Mme la conseillère Catherine Larivière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Malartic

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CONFIER à monsieur Guy Faucher, ingénieur, la fonction de GESTIONNAIRE DE PROJET au sens de l'article 2.1 du document d'appel d'offres public 2016-05, lequel agira à titre de mandataire et de consultant pour la Ville de Malartic pour la réalisation de ce projet;

D'AUTORISER le directeur général *par intérim* et greffier à signer un contrat de service professionnel avec monsieur Guy Faucher, ingénieur, suivant les conditions négociées avec ce dernier;

Adoptée.

RÉSOLUTION
2016-08-242

5.0.- **Bail du Resto Bar du Centre Michel Brière (2016-2017) et du casse-croûte du Camping régional de Malartic (2017)**

CONSIDÉRANT QUE le contrat relatif à l'appel d'offres 2015-02 - Location des restaurants du : Centre Michel Brière (CMB) et Camping régional de Malartic prend fin le 31 août 2016;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Denis Hachez, a manifesté le désir de poursuivre seul l'exploitation du restaurant du Centre Michel Brière (CMB) et du casse-croûte du Camping régional de Malartic;

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'AUTORISER la location du restaurant du Centre Michel Brière (CMB) du 1^{er} septembre 2016 jusqu'au 15 avril 2017 inclusivement et du casse-croûte du Camping régional de Malartic du 1^{er} juin 2017 jusqu'au 31 août 2017 inclusivement, et ce, conditionnel au respect du paiement des sommes dues dans le cadre d'une entente de remboursement des loyers impayés pour le bail venant à échéance le 31 août 2016;

D'AUTORISER monsieur le maire, Martin Ferron et Me Gérald Laprise, directeur général *par intérim* et greffier, à signer, pour et au nom de la Ville de Malartic, ledit bail et l'entente de remboursement susmentionnés;

Adoptée.

6.0.- **Nouvelle tarification - saison 2017 : Camping régional de Malartic**

Dépôt du document à titre d'information.

7.0.- **Nomination et embauche d'un coordonnateur à la planification stratégique**

Point reporté.

RÉSOLUTION
2016-08-243

8.0.- **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé à 13 h 05,



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Malartic**

IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Jude Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

DE CLORE la présente séance.

Adoptée.

MARTIN FERRON
MAIRE

Me GÉRALD LAPRISE
DIRECTEUR GÉNÉRAL *par*
intérim ET GREFFIER